

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).  
Pour la Colonie.  
Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

Prix des PIERRES CÉRÉALIÈRES  
Territoriales de Saint-Pierre et Miquelon  
Propriété publique  
INV. 1118  
Prix des PIERRES CÉRÉALIÈRES  
Territoriales de Saint-Pierre et Miquelon  
Propriété publique  
Une à six lignes..... 8 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Paris, 10 février 1905  
Benâtre, St-Pierre-Miquelon  
Comité formé présidence amiral Humann, avec concours Herbette, conseiller d'État.

DAYGRAND

Nous sommes très heureux de cette nouvelle dépêche de notre ami M. Daygrand, d'autant plus que les concours qu'il nous dit avoir déjà obtenus sont d'un très haut prix. L'amiral Humann n'est pas un inconnu pour nous. Il a commandé jadis la division navale de Terre-Neuve. Nous savons quels affectueux souvenirs il a gardés de notre population de pêcheurs.

Quant à M. Louis Herbette, conseiller d'État, c'est le frère de l'ancien ambassadeur à Berlin, mort aujourd'hui. M. Herbette qui est l'ami de la colonie martiniquaise de Paris, est aussi un grand ami du Canada français. Il a fait, il n'y a pas longtemps, une brillante tournée de conférences au Canada. Il a parmi nous des amis que nous n'avons pas besoin de nommer, qui font le plus vif éloge de sa philanthropie et de sa haute distinction d'esprit et de cœur.

En adressant à l'amiral Humann et à M. Herbette nos plus vifs remerciements et l'expression de notre gratitude, nous croyons nous faire l'interprète de la population entière de notre chère et malheureuse colonie.

La Rédaction

## Fautes administratives

Nous n'avons guère besoin de le dire, on le sait, nous ne sommes pas de ceux qui savent et peuvent flagorner l'autorité : si nous avons un défaut, ce n'est pas celui là. Nous n'avons jamais pu nous plier à jouer le rôle de ces courti-

sans qui, par leurs paroles flatteuses et toujours complimenteuses, excellent à faire étalage de la bassesse de leurs sentiments serviles.

Nous nous sommes tracé une ligne de conduite d'appeler crûment un chat, un chat et Rollet un fripon quand les circonstances nous y obligent pour soutenir notre cause, qui est celle de nos compatriotes Saint-Pierrais ou Cadiens.

Nous n'avons jamais eu d'intérêt personnel pour nous entraîner à suivre cette ligne de conduite, sauf celui de nous dévouer à la défense de notre petit pays, auquel nous avons du reste consacré les plus belles années de notre existence. Sans crainte comme sans préoccupation personnelle, nous avons démasqué ceux qui se croyaient les puissants du jour et qui s'abritaient derrière la puissance que procure le pouvoir public, derrière l'omnipotence de celui qui, fort de l'une et de l'autre, commandait aux consciences des braves gens de ce pays.

De toutes ces puissances coalisées dans un même but d'oppression, nous n'avons eu aucun souci, malgré les menaces souvent injurieuses que l'on faisait rétenter à nos oreilles pour nous intimider, et ce après avoir éprouvé que les flatteries avaient été vaines.

Le trop fameux Jullien s'est effondré sous nos coups mettant à découvert ses sales compromissions.

La puissance financière des Légasse, malgré toutes ses ramifications, n'a pas été assez forte pour nous empêcher de faire flanquer à la porte du conseil municipal et d'une poussée formidable, toutes ses créatures.

Ces enseignements auraient pu servir à M. Cousturier pour le convaincre qu'il avait affaire à des hommes décidés à sauvegarder les intérêts de leur pays avec autant d'énergie que de ténacité.

Comme nouveau gouverneur, M. Cousturier a été reçu avec toute la déférence que comportait sa haute situation politique. Nos amis, M M. les conseillers municipaux sont allés le complimenter, sont allés le visiter au premier Janvier. Ces modestes représentants de notre démocratie sont encore à recevoir la moindre attention récipro-

que de la part du chef de la colonie. Monsieur le gouverneur Cousturier a reçu à sa table de nombreux invités et systématiquement il en a écarté les conseillers municipaux. Ils sont cependant bien les représentants de cette brave population, de notre démocratie coloniale, et ils avaient un mérite de plus aux yeux du représentant de notre gouvernement républicain et démocratique, c'est qu'ils ont eu le courage de s'opposer aux menées et à l'oppression d'une famille de capitalistes.

Socialistes dans la plus modeste mais aussi dans la plus vraie acceptation du mot, ils avaient droit à la bienveillante attention de M. le gouverneur Cousturier, ils avaient droit à ne pas être traités en ennemis justement parce qu'ils sont les adversaires de M. Légasse, qui n'a de valeur que par les capitaux qu'il fait mouvoir et dont il veut éclabousser tout le monde au point de vouloir aussi enchaîner la dignité et la conscience des gens. C'est là une faute administrative qui a son importance, parce qu'elle semble faire partie d'un programme arrêté contre les intérêts du pays, mais en faveur de ceux des M M. Légasse.

Les derniers incidents qui viennent de surgir sont là pour prouver l'existence de ce programme qui consisterait à tout sacrifier à un seul. Sans tenir compte de procès engagés, sans tenir compte du cablogramme du service technique qui ne renferme que des désapprobations, M. le gouverneur Cousturier circonvenu par un programme de promesses et d'engagements, dont nous retrouvons la preuve dans la lettre de l'architecte Deschaux, donne une autorisation illégale de construire l'église.

L'illégalité de cette autorisation ressort de ce fait qu'elle a été donnée sans consulter le Conseil municipal, pas plus que le Conseil d'administration. Pour commettre une illégalité aussi flagrante, M. le gouverneur Cousturier n'a fait aucun cas de l'existence ni de l'une ni de l'autre de ces deux assemblées. L'opinion publique et les gens qui sont à la hauteur d'apprécier les textes, reprochent à M. le gouverneur Cousturier d'avoir commis un abus de pouvoir en se laissant aller à un acte de faiblesse ou de complaisance.

Une faute ne va jamais seule, elle est la conséquence d'une première, comme elle devient elle-même la cause d'une deuxième : à vingt-quatre heures d'intervalle, M. le gouverneur Cousturier a signifié au maire qu'un cablogramme confidentiel du ministre et sans date le mettait dans l'obligation de retirer la subvention de 20,000 francs accordée à la Municipalité pour équilibrer son budget.

Drôle de coïncidence que ce retrait d'une subvention accordée, faisant le pendant avec l'autorisation de construire, elle ressemble fort à une prétention de forcer la main au Conseil municipal de se mettre en liquidation. Ce sont là les procédés employés par les Légasse quand ils veulent exécuter un créancier malheureux et s'emparer du tout.

Où est, dans la circonstance, la décision administrative qui fait retrait de la délibération du Conseil privé qui a accordé cette subvention et qui a approuvé le budget communal ?

Il faut avouer que c'est là une manière d'administrer qui nous semble bien étrange, bien irrégulière et qui de plus révélerait qu'il existerait un programme de combinaisons que l'on commencerait à mettre à exécution. Si M. le gouverneur Cousturier veut marcher, veut s'égarer dans cette voie, nous lui déclarons que nous serons ses adversaires sans merci et que nous ne reculerons devant rien pour flageller des actes que nous reprouvons comme portant atteinte à nos droits de citoyens libres.

## M. l'architecte Deschaux et le Réveil

Rouen le 18 Janvier 1905

Monsieur le Gouverneur  
de Saint-Pierre et Miquelon

Désirant compléter les renseignements que je vous ai donnés lors de notre entrevue à Paris, et en même temps répondre aux insinuations qui tentent de se glisser à Saint-Pierre et dont l'écho m'arrive ici, j'ai l'honneur de vous adresser par ce même courrier quelques documents.

Le béton armé est d'origine française et, de détracteur, même à l'étranger, il n'y en a pas eu. Toutes les puissances du monde entier se sont assimilé ce mode de construction avec des variantes plus ou moins importantes. Il a fallu après avoir exécuté plus de 400 millions de travaux, trouver à Saint-Pierre, un détracteur de mauvaise foi pour dire : le béton armé, voilà l'ennemi.

Ce chiffre énorme des travaux faits prouve surabondamment la raison d'être de ce mode de construction. Je n'insiste pas davantage, et vais montrer les bénéfices que les Saint-Pierrais vont retirer d'une église ainsi construite.

L'église sera absolument *incombustible* et *indestructible*; je vous adresse à l'appui de ce dire un numéro du béton armé d'avril 1904 où il est démontré que le béton armé est inattaquable au feu et à l'eau, même

simultanément. Vouloir dire le contraire, c'est avoir sa plume vendue à une cause personnelle et privée.

L'insonorité du béton n'a pas besoin d'être démontrée. Il suffit de frapper un bloc de béton quelconque pour se rendre compte que les ondes sonores sont d'une bien moins grande amplitude que celles que détermine un choc semblable sur une maçonnerie ordinaire.

*Le béton armé n'est pas et n'a jamais eu la prétention d'être imperméable.* C'est pourquoi voulant faire un ouvrage définitif, j'ai prescrit, conformément au marché intervenu, de recouvrir toutes les toitures de bitume raffiné et d'asphalte.

Le Réveil Saint-Pierrais affirmant qu'il faut, pour faire du bon béton, employer du sable de dunes et de la pierre cassée, est toujours dans la même erreur intéressée.

Au point de vue de la conductibilité de la chaleur le béton armé est à beaucoup près le matériau le meilleur pour le climat de Saint-Pierre ???

En dehors des dispositions spéciales de la construction où toutes les mesures ont été prises pour obtenir le maximum d'isolation, le béton armé est mauvais conducteur; la chaleur ou le froid se transmettant très mal d'un côté à l'autre.

C'est cette raison qui nous fait exécuter les constructions importantes de Russie, pays de même climat que Saint-Pierre, et c'est encore cette même raison qui nous fait faire les grands édifices des pays les plus chauds.

Il reste donc la question des accidents; je ne connais pas l'accident de Santiago, mais son annonce me laisse sceptique; 30 morts, 50 blessés, au total 80 personnes, tout cela pour mille mètres carrés de plancher, il faut n'avoir aucune idée des dimensions pour se faire l'écho de pareils colportages. Mille mètres carrés demandent au plus l'emploi de 10 ou 15 ouvriers. Ce ne peut donc être là qu'un canard d'Amérique, comme nous disons en France.

Les accidents de chantier existent partout malheureusement et le béton armé ne peut les éviter complètement; toutefois il a la prétention de les amoindrir, dans une notable proportion, le travail étant bien conduit. C'est cette raison qui m'a fait choisir un entrepreneur spécialiste des plus experts, afin d'éviter toute malfaçon possible.

La question de légèreté soulevée n'a pas le sens commun. En prenant les mots léger et lourd dans leur sens propre, il est évident qu'une église construite en béton armé sera plus lourde qu'une église en bois de mêmes dimensions, mais en tout cas, elle sera toute aussi légère à l'œil que cette même église en bois, sur laquelle elle aura cet avantage d'être construite en matériaux durs, formant un seul monolith, à l'épreuve des intempéries de toutes sortes, et même . . . d'une allumette.

Après vous avoir entretenu si longuement je me résume en vous renouvelant ce qu'à notre entrevue nous avions dit : l'église se construira sur un terrain privé; tous les accessoires, serrurerie, menuiserie, vitrerie, calorifère, etc. etc. sont déjà exécutés et la réception en est faite. Les travaux se commenceront dès les premiers beaux jours.

La seule question en litige étant la suivante :

Nous voulons bien construire l'église à l'emplacement de l'ancienne afin de donner satisfaction au désir de la population, mais

pour cela, il faut que ce terrain nous soit vendu.

En nous quittant à Paris, vous nous avez affirmé que le terrain nous serait cédé, car il y avait intérêt, disiez-vous, à ce que l'église fut construite à cet endroit. Confiant en votre parole, j'ai fait mes plans en conséquence. Si contrairement à vos prévisions, l'église ne peut se construire à l'emplacement de l'ancienne, je vais retoucher mes plans en conséquence dès que j'aurai une réponse ferme.

La question de construction étant tranchée depuis longtemps, les avis plus ou moins intéressés qui ont pu vous être donnés, ne peuvent avoir aucune valeur au point où en est la question.

Veuillez m'excuser, Monsieur le Gouverneur, des termes un peu vifs que j'emploie parfois pour la défense d'intérêts autres que les miens, vous le savez, et agréer l'expression de ma haute considération.

A. DESCHAUX

Ingénieur civil

Grâce à la lecture qui en a été donnée en séance du Conseil municipal, nous pouvons offrir à nos lecteurs le plaisir de savourer la prose de M. Déschaux, architecte de l'église en ciment armé.

Nous ne connaissons pas M. Déschaux pas plus que M. Déschaux ne nous connaît. Malgré notre situation de journaliste, nous ne nous sommes jamais permis aucune appréciation directe ou indirecte sur sa personnalité, dont le nom nous était même inconnu. Aussi nous sommes fort étonné, fort surpris que ce monsieur, que nous ignorions, se soit permis dans une lettre adressée au gouverneur des appréciations malveillantes et malsonnantes à notre endroit.

Fort heureusement, nous sommes connu et les qualifications de mauvaise foi et de plume vendue n'auront aucun influence sur nos compatriotes Saint-Pierrais, qui savent depuis fort longtemps que nous ne sommes pas homme d'argent et que la mauvaise foi est une monnaie qui n'a pas cours parmi les Canadiens ou colons de ce petit pays : nous sommes pauvres parce que nous avons été honnêtes. Que nos adversaires disent le contraire et nous nous ferons une obligation de démontrer quelle a été l'origine de cette fortune dont on veut nous accabler.

Nous sommes des travailleurs et nous n'entendons pas qu'un étranger vienne nous faire un reproche de ce que nous avons une opinion différente de la sienne, de ce que nous avons le droit de nous consacrer à la défense des intérêts de nos compatriotes.

Nous avons critiqué l'emploi du ciment armé dans ce pays, c'est notre droit parce que nous avons l'expérience des choses et des gens de ce pays, ce que M. Deschaux ignore et ignorerai sans doute longtemps. Peut-être ce monsieur croit-il aussi que les naturels de ce pays marchent encore à quatre pattes. S'il pouvait avoir un doute à ce



Propriété

Publique

Sous le nom

Archives

simé, il lui serait facile de s'en assurer par un petit voyage qui nous procure le plaisir de voir et de connaître notre inconnu.

Si nous avons une mauvaise opinion sur le ciment armé, nous avons cela de commun avec bien d'autres. Nous avons déjà cité un ingénieur canadien, et les extraits d'un ouvrage français d'un ancien élève de l'école polytechnique qui révèlent les mêmes inconvénients de ce mode de construction. Il en est de même des indications du service technique des colonies, il suffit de savoir lire un télégramme pour se rendre compte que toutes ces réticences, que toutes ces obligations à imposer sont autant de désapprobations.

Ce qu'il y a de plus curieux c'est que M. Deschaux lui-même vient donner raison à nos critiques en disant : **le béton armé n'est pas et n'a jamais eu la prétention d'être imperméable.** Cet aveu ingénue nous suffit, il est la base de toutes nos critiques, de toute notre aversion contre le béton armé. Du moment où cet amalgame n'est pas imperméable, c'est qu'il est poreux et que l'eau y pénètre en plus ou moins grande quantité. C'est là un défaut capital d'accimatation puisque notre pays est très humide, très pluvieux et qu'il y fait très froid.

Avec cet aveu de l'intéressé, nous n'aurons pas de peine à convaincre nos compatriotes qu'une fois le ciment armé bien imprégné d'eau, il éclatera et se désagrègera à la première forte gelée qui surviendra après cette imbibation. Qu'en résultera-t-il après un certain temps ? Que cet immense édifice se lézardera et qu'il finira par s'écrouler n'étant pas lié par les enrayures de 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> étage.

Voilà ce que nous avons dit et soutenu, et notre devoir est de dégager notre responsabilité et celle de nos amis du Conseil municipal. Au moins quand plus tard la catastrophe surviendra, on ne pourra les accuser de n'avoir pas fait toute l'opposition possible à un projet insensé, qui nous est imposé parce qu'il est le dada d'un étranger qui ne connaît pas plus le pays que ses habitants, mais qui a l'audace d'insulter l'un d'eux parce qu'il défend son pays et ses compatriotes qui le valent bien.

## LES OUVRIERS SAINT-PIERRAIS et le ciment armé.

Le "Réveil" qui n'a cessé de signaler à la population et aux pouvoirs publics les graves inconvénients de l'église construite suivant les désirs de MM. Légasse et, qui, pour cette raison, a été en butte aux quolibets et aux injures de ses adversaires, ne croyait pas trouver dans les écrits mêmes de l'architecte de MM. Légasse la confirmation de ses dires.

Une des raisons qui, dès le début, nous a fait repousser la construction en

ciment armé, c'est le désir de donner aux ouvriers de Saint-Pierre — ouvriers de tous les corps d'état — un travail rémunérant et qui permet de faire profiter le pays tout entier de la construction de l'église.

Lorsque nous disions que si l'église était construite en ciment armé les ouvriers de Saint-Pierre n'y seraient pas employés — ou s'ils l'étaient que ce ne serait qu'en infime minorité — nos adversaires ont protesté avec violence, et, du haut de la chaire, M. l'abbé Légasse lui-même a démenti le "Réveil"; il a affirmé que **tous** les ouvriers de Saint-Pierre trouveraient leur bénéfice à la construction de **son** église, bien plus que non seulement les hommes mais encore les **malheureuses femmes** (!) y auraient du travail ! Et les gens crédules étaient ébranlés, ils hésitaient, ils auraient voulu croire, ils croyaient presque ces affirmations faites sur un ton pathétique et prononcées au milieu du silence recueilli d'un auditoire religieux !

Helas ! maintenant il faut rebattre ! et les ouvriers qui assistaient mardi dernier à la séance du conseil municipal ont vu où était la vérité et qui les avait trompés du "Réveil" ou de ses adversaires.

Sans reproduire à nouveau la lettre de M. Deschaux architecte de MM. Légasse à M. le gouverneur Cousturier, nous ne voulons, dans cet article au moins, ni apprécier, ni juger et les termes de cette lettre et l'esprit qui l'a dictée, nous voulons seulement en retenir les passages qui ont trait à la cause que nous défendons c'est à dire la cause des ouvriers.

Après avoir fait l'éloge (bien entendu) et démontré les soi-disants avantages du ciment armé, l'architecte **déclare** que tout l'intérieur de l'église est déjà prêt :

Les calorifères sont achetés, les serrures, les portes, les fenêtres, tout, tout est commandé. il n'y a plus qu'à éléver les murs et le reste ira tout seul !

Et alors si tout est fait à l'avance, si tout vient de France — par les navires de MM. Légasse — que restera-t-il à faire pour les ouvriers de Saint-Pierre ?

Rien, Rien, Rien !

Moins que rien même, car ils ne seront pas employés au débarquement des matériaux et des pièces toutes faites, la maison Légasse n'aura-t-elle pas au printemps son personnel et ses graviers qui débarqueront le tout à meilleur compte — pour la maison toujours — que des ouvriers pris en ville ?

Les charpentiers et les menuisiers qui eux encore croyaient trouver quelque travail ne seront pas plus favorisés que les autres ouvriers. Ils n'auront même pas à débiter les bois nécessaires à la structure et aux divers moules, tout cela viendra de France, les lattes en peuplier ou autre bois flexible viendront toutes sciées aux dimensions voulues, épaisseur, longueur, largeur. Il n'y aura qu'à mettre en place, et pour ce travail spécial il faudra des ouvriers spéciaux

et certes ce n'est pas à St-Pierre qu'on les prendra. Voilà braves ouvriers de Saint-Pierre, ce que vous donnerez la construction de l'église en ciment armé. Vous aurez le plaisir d'aller chaque jour, les mains dans les poches, contempler des étrangers travaillant à votre place, dans votre propre pays à la construction de votre propre église ! Voilà pourquoi avec toutes les autres raisons que nous avons données nous avons combattu cette construction. Voilà pourquoi aussi nous continuerons à combattre car, s'il est facile à nos adversaires de nous traiter de gens de mauvaise foi ou de dire que nous parlons dans un but intéressé, il nous est plus facile encore de démontrer et de prouver — comme nous venons de le faire d'ailleurs — que s'il y a des gens intéressés à la construction d'une église quelconque ce sont ceux qui préconisent l'église en ciment armé, et que s'il y a des gens de mauvaise foi ce n'est pas chez nous qu'on les trouve ! Car nous avons été les ennemis acharnés de la construction d'une église en ciment armé pour sauvegarder la sécurité de la population, pour que les ouvriers Saint-Pierrais aient du travail et que l'argent qui a été recueilli en notre nom ne profite pas à des étrangers et à des capitalistes qui se moqueront de nous et qui riront de notre crédulité.

## M. le gouverneur Cousturier et M. Deschaux

Dans un autre article, nous avons fait voir l'attitude de l'architecte de l'église vis à vis des rédacteurs du Réveil. Comme pendant, il convient de dire ce qu'est cette attitude vis à vis de M. le gouverneur Cousturier.

Tout d'abord, chose importante à retenir, M. l'architecte Deschaux a fait le voyage de Rouen à Paris pour avoir l'occasion de faire prévaloir l'infalibilité de son ciment armé auprès de M. Cousturier, pour le circonvenir en un mot.

Cette confirmation de notre dire se trouve relatée dans les conclusions de la lettre de M. Deschaux qui s'exprime ainsi : *en nous quittant à Paris, M. le Gouverneur, vous nous aviez affirmé que le terrain nous serait cédé, car il y avait intérêt, disiez-vous, à ce que l'église fut construite à cet endroit.* Dès avant d'avoir pris contact avec ses administrés, M. Cousturier avait donc décidé non de vendre mais de céder le terrain. A qui ? à un nous qui représente l'architecte en association avec les Légasse; car tout seul il n'a aucune qualité pour prétendre à une cession et à un langage aussi péremptoire, aussi impératif.

*Confiant en votre parole, voilà une apostrophe de rhétorique qui sent quel-*

que peu le reproche, eu égard qu'elle émane d'un simple architecte et qu'elle s'adresse à un gouverneur.

Je vais, continue M. Deschaux, retoucher mes plans dès que j'aurai une réponse ferme. Voilà l'ultimatum Légasse auquel M. le gouverneur a obéi, et il y a obéi parce qu'un architecte, agent de Légasse, a eu l'audace d'écrire à un gouverneur : la question de construction étant tranchée depuis longtemps, les avis plus ou moins intéressés qui ont pu vous être donnés, ne peuvent avoir aucune valeur au point où en est la question.

Voilà le cas que M. l'architecte Deschaux, dans sa haute sagesse et dans sa suffisance, fait des avis qui auraient pu être émis par le Conseil municipal et le Conseil d'administration.

Après de telles constatations, peut-on pas dire que le gouverneur Coustrier a cédé à un moment de faiblesse, et que par faiblesse il a méconnu la loi en ne prenant ni l'avis du Conseil municipal, ni l'avis du Conseil d'administration qui sont obligatoires. On lui fait faire de l'arbitraire pour préparer le retour d'un homme qui est cause de tout le trouble que cette colonie éprouve depuis dix-huit mois. En un mot, on sacrifie toute une colonie, tous les intérêts d'une population à l'influence d'un homme, quand on devrait, suivant tous les principes, sacrifier cet homme à la tranquillité de ce coin de terre française déchiré par une ambition démesurée et préjudiciable à l'intérêt général comme à notre repos.

## LE TÉLÉGRAMME de la commission technique

Le service technique de mon département a examiné à titre purement officieux dossier construction église. Ce dossier étant très sommaire et l'architecte n'ayant pas cru devoir communiquer dessins de détail ni justifications à l'appui. L'avis formulé est émis sous toutes réserves. Cahier des charges très sommaire contient aucune indication sur colonnes pieds droits et piliers qu'architecte dit devoir être en ciment armé. Service technique pense que murs à doubles parois en béton présenteront solidité suffisante seulement si ils sont exécutés en ciment armé. Surcharge prévue pour planchers 350 kilos par mètre carré est suffisante si on veille à ce que aucune fissure ne soit apparente après les épreuves et à ce que la flèche sous la charge d'essai soit inférieure au millième de la portée libre. Service estime que si construction en béton armé et ciment armé sont exécutées suivant toutes les règles de l'art et avec précautions spéciales exigées par ce mode de construction, elles peuvent donner entière satisfaction. Eléments information incomplets ne lui permettent pas de rendre compte si projet prévoit ces précautions et si elles seront observées dans exécution

Il vous appartient prendre décision dans cette affaire purement locale.

CLEMENTEL

•

Nous avons donné d'autre part le contenu du télégramme du service technique fonctionnant au ministère des colonies pour la mise à l'étude des grands projets de travaux coloniaux. Cette commission d'étude est bien entendu composée de gens compétents, plus compétents que M. l'abbé Légasse et même que son architecte, parce qu'ils ne sont pas intéressés à ce que le projet se fasse ou ne se fasse pas.

Ces considérations posées, voici les objections que ces hommes compétents font valoir au ministre qui les a consultés :

Ils font d'abord connaître que le dossier est très sommaire et que l'architecte, si affirmatif auprès de M. le Gouverneur, n'a pas cru devoir communiquer dessins de détail ni justification à l'appui. Et pourquoi ce refus de communication ?

Faute de ces renseignements, le service technique commence par mettre sa responsabilité à couvert en déclarant que l'avis est formulé sous toutes réserves.

A nouveau il déclare que le cahier des charges est lui aussi très sommaire et qu'il ne contient aucune indication. Que pense le conseil de fabrique de toutes ces objections, lui qui a tout approuvé !

Le service technique n'assure pas, il pense (ce qui est bien différent) que le béton présentera une solidité suffisante si on veille à ce qu'aucune fissure ne soit apparente (on aura soin de les cacher à l'aide d'un épais badigeonnage).

Le service technique confirme notre opinion en disant qu'il faut que les constructions en ciment armé soient exécutées suivant toutes les règles de l'art et avec les précautions spéciales exigées par ce mode de construction.

Nous ne sommes donc pas les seuls à dire qu'il faut prendre de grandes précautions puisqu'il faut même qu'elles soient spéciales.

Le service technique termine sa consultation sous de nouvelles réserves encore plus formelles que les précédentes en disant : éléments information incomplets ne permettent pas de se rendre compte si le projet prévoit ces précautions et si elles seront observées dans l'exécution. Voilà quand on sait se rendre compte d'une consultation les désapprobations qui en résultent.

## Le trust des acheteurs de morues

Une nouvelle à sensation vient de parvenir dans la colonie : la maison Légasse vient de fusionner avec la maison des sécheries de Port de Bouc.

Déjà l'an dernier, M. Emile Houdouze

avait fondu sa propre maison avec celle des Sécheries.

Le trust d'aujourd'hui est plus complet, puisqu'il comprend les trois plus grosses maisons d'armement de la colonie.

Pour notre part, nous déplorons cette coalition commerciale qui va être un coup fatal porté à l'armement local comme à la classe ouvrière et à celle des petits pêcheurs parce qu'elle imposera ses conditions de vente et d'achat à tous, qu'elle tuera aussi bien le modeste ouvrier que le petit commerçant.

Voilà où conduit la spéculation qui a soif de gros bénéfices en tout et partout, sans considération que les habitants de ce pays, qui le peuplent, ont des droits de premiers occupants, non pas à s'enrichir mais à vivre de leur travail sans être à la merci de spéculateurs et de capitalistes, qui devraient redouter les tempêtes que la misère peut faire éclater.

## SOCIÉTÉ DES MARINS

Mardi dernier, la société des marins se réunissait au restaurant Nicolas et festoyait joyeusement dans un repas fort gouté et fort bien servi.

A la suite de ce souper, les jeunes gens ont organisé un bal qui ne s'est terminé qu'au jour.

Au sortir de ce bal, deux de nos compatriotes et amis sont venus nous remercier de l'article que nous avions fait sur la tombola et nous ont prié d'en faire autant au sujet de leur festival.

Comme nous avons pour habitude d'être agréable à tout ce qui peut faire plaisir aux Canadiens et aux Saint-Pierrais, nous déférons à leur désir rendant compte qu'ils se sont bien amusés et à bon marché; et nous démontrons que nous avons des amis partout qui ne craignent pas de venir nous témoigner, parce qu'ils savent que nous sommes toujours prêts à leur rendre service quand l'occasion s'en présente.

Et qui donc, avec un peu de reconnaissance de ceux passés, ne pourrait pas se faire cet aveu au moins dans son for intérieur

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE

### SEIZE ACTIONS

De la Manufacture française  
DE BISCUIT

S'adresser chez M. F. LEBUF

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.